

SPÉCIAL NÉGOCIATION

Les 16 et 17 septembre, les déléguées des syndicats affiliés de la FIQ étaient réunies à Montréal pour un conseil fédéral extraordinaire afin de discuter à fond d'une des quatre priorités de négociation.

On se rappellera que ces quatre priorités adoptées par les déléguées du conseil fédéral du mois de mai dernier sont :

- la reconnaissance des inconvénients liés au travail dans le milieu de la santé;
- la reconnaissance des responsabilités;
- la reconnaissance de la formation additionnelle et;
- l'aménagement du temps de travail.

C'est à partir de ces quatre principes de base que le projet sectoriel de convention collective a été élaboré.



De ces quatre priorités, c'est l'aménagement du temps de travail qui constitue le virage le plus important pour l'avenir des conditions d'exercice des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires. Compte tenu de l'importance des changements proposés, les membres du comité exécutif, du comité de négociation ainsi que de la coordination de la négociation ont convenu qu'il fallait consacrer un conseil fédéral complet pour en discuter. Soucieuses de mieux refléter les préoccupations exprimées par les membres lors des consultations du mois de juin dernier, les représentantes de la FIQ ont soumis au débat une proposition intégrant l'esprit de l'ensemble des commentaires reçus.

Ce conseil fédéral a notamment permis de débattre des avantages et des inconvénients de mettre de l'avant une demande de postes à

temps complet sur quatre jours par semaine pour chaque salariée du réseau de la santé. La prise en compte des inconvénients soulevés par les membres a permis de prévoir un mécanisme qui assurera une transition graduelle vers l'atteinte de la totalité des postes à temps complet. Ainsi, l'employeur et le syndicat local pourront convenir, si c'est leur volonté, de maintenir un maximum de 10 % de salariées ayant un statut à temps partiel et de les remplacer par du temps complet au fur et à mesure que ces postes deviendront vacants.

Parce qu'il est clair :

- que le gouvernement ne peut faire abstraction du manque de main-d'œuvre actuel;
- qu'il ne peut se permettre de mettre en danger les services et les soins donnés à la population en plus de fragiliser le réseau;
- qu'il faut aussi reconnaître que cette pénurie a des effets désastreux sur les professionnelles en soins : épuisement, essoufflement, insatisfaction générale des conditions de travail, etc.;

la proposition adoptée offre donc un moyen d'agir sur la pénurie de main-d'œuvre et la charge de travail par :

- la stabilisation des équipes de soins;
- la qualité de vie au travail;



- la conciliation famille — vie personnelle — travail;
- la qualité des soins et;
- la reconnaissance des professionnelles en soins.

Il est vrai qu'il s'agit d'un virage déterminant. Ce virage offre la meilleure solution aux problèmes actuels et il contribuera en plus à améliorer les conditions de travail dans l'objectif de :

- rendre le milieu plus attractif;
- fidéliser les jeunes;
- supporter les professionnelles en soins qui tiennent, à bout de bras, le réseau de la santé depuis plusieurs années et;
- trouver des moyens de maintenir en emploi les plus expérimentées.

Les professionnelles en soins ont le droit d'exercer dans des conditions saines et assurant une réelle qualité de vie. Des changements sont inévitables pour offrir un milieu de travail où l'organisation du travail est efficiente. Il faut avoir l'audace de relever ce grand défi qui représente assurément un investissement pour les années à venir.

